

A photograph of a middle-aged man with a full grey beard and balding head, flexing his biceps. He is shirtless and wearing blue jeans. In the top left corner, there is a red octagonal logo with the white text 'PS.'. In the top right corner, there is white text: '// Postscriptum n°4', 'Journal du Parti socialiste genevois', and 'Septembre 2016 //'. At the bottom, a red banner contains white text in a cursive font: 'Votation du 25 septembre 2016', 'On se bat pour', and 'Aus+!'.

PS.

// Postscriptum n°4
Journal du Parti socialiste genevois
Septembre 2016 //

Votation du 25 septembre 2016
On se bat pour
Aus+!

SOMMAIRE

P.3 EDITO

- Une AVS forte, parce que nous le valons bien!, *par Carole–Anne Kast*

P.4 DOSSIER // VOTATION DU 25 SEPTEMBRE

- Économie verte: pour un oui massif!, *par Olivier Amrein*
- AVS+, un second souffle, *par Jean–Charles Rielle*
- Être jeune et soutenir l'AVS, *par Brice Touilloux*
- La nouvelle loi sur le renseignement, un monstre sécuritaire intrusif et inefficace, *par Carlo Sommaruga*
- OUI à une loi constitutionnelle qui simplifie le mode d'élection, *par Nadia Méric*
- Modification de la Loi sur l'imposition des personnes physiques (LIPP), *par Nadia Méric*
- Meyrin: restaurants scolaires: oui au juste prix!, *par Michel Fabre*

P. 12 DOSSIER // ACTUALITÉ POLITIQUE & VIE DU PARTI

- 3^{ème} réforme sur l'imposition des entreprises: un enjeu majeur, *par Romain de Sainte Marie*
- En finir avec les Faiseurs-euses de Suisses de la Commission des naturalisations, *par Jennifer Conti*
- Versoix, une commune tournée vers la jeunesse, *par Guilhem Kokot*
- Bernex, une étape importante pour 2'800 logements, *par Marie–Laure Graf*
- Vernier, un projet de cohésion sociale pour la petite enfance, *par Marko Bandler*
- Éclairage sur la confédération des écoles genevoises de musique (CEGM), *par Gérard Deshusses*
- Une mobilité nommée désir?, *par Denis Chiaradonna*

Nouvelle venue au secrétariat

Depuis mai, Morgane Dentan (23 ans) est notre nouvelle graphiste au sein de l'équipe du secrétariat cantonal. Morgane est diplômée de l'ECAL en communication visuelle avec une spécialisation en design graphique. Elle a acquis de l'expérience dans la création de matériel promotionnel et de sites web; elle travaille l'art graphique de

manière globale, étant à l'aise aussi bien en édition qu'en vidéo et sur les réseaux sociaux. Morgane connaît aussi très bien la politique suisse; elle est Conseillère municipale à Tartegnin (VD).

Son adresse mail:
morgane.dentan@ps-ge.ch



Photos:

p.4 (cc by-nc) Kurt Zwahlen/flickr
p.6 Courtesy Ilana Wiles/MommyShorts.com
p.8 The Dutch personal parabola: 1930s
p.9 (cc by_nc) Rick/flickr
p.11 (cc by_nc_sa) Mait Jüriado/flickr
p.16 (cc by_nc) summerrain812/flickr
p.19 (cc by) acMoraes/flickr
Le Postscriptum est envoyé aux membres et sympathisant-e-s du PS genevois. Il paraît 5 fois par année.

Rédacteur en chef: Marko Bandler

Comité de rédaction: Olivier Amrein, Michel Pomatto, Albert Rodrik, Nadia Méric, Guillaume Zufferey
Graphisme: Morgane Dentan
Impression: Imprimerie Nationale

Parti socialiste genevois

15 rue des Voisins – 1205 Genève
022 3382070
psg@ps-ge.ch / www.ps-ge.ch



UNE AVS FORTE, PARCE QUE NOUS LE VALONS BIEN !

Par **Carole-Anne Kast**,
Présidente du PS genevois

Les rentes AVS n'ont pas augmenté depuis 40 ans. Alors que l'AVS devait historiquement assurer aux retraité-e-s le minimum vital, aujourd'hui, sans 2^{ème} pilier ou sans prestations complémentaires, il n'est pas possible de vivre dignement, et environ 16% des personnes de plus de 65 ans sont touchées par la pauvreté. À Genève, en raison des loyers très chers et des primes d'assurance-maladie élevées, les retraité-e-s ne peuvent donc pas s'en sortir si les rentes AVS sont leur seul revenu.

**« En moyenne,
les personnes vivant seules
recevront 200 CHF
supplémentaires par mois, et
les couples 350 CHF »**

L'initiative AVS+ demande une revalorisation des rentes AVS de 10%. En moyenne, les personnes vivant seules recevront 200 CHF supplémentaires par mois, et les couples 350 CHF. C'est un pas important dans la bonne direction, notamment parce que les rentes du 2^{ème} pilier des femmes sont inférieures de 63% à celles des hommes et que seule la moitié des femmes ont pu constituer un 2^{ème} pilier. L'initiative AVS+ permettra de combler une partie de cette inégalité.

Dans le cadre de la négociation parlementaire autour du Plan Prévoyance 2020 cette votation prend une dimension

stratégique fondamentale. Nous pourrions ainsi imposer à la droite la revalorisation des rentes AVS, sans baisser la rémunération du 2^{ème} pilier ou devoir subir un relèvement de l'âge de la retraite des femmes.

Au moment où le Conseil fédéral et la droite du parlement mettent en œuvre des milliards de cadeaux fiscaux aux entreprises par la RIE III, ils dédaignent assurer aux actuelles et futures personnes retraitées des rentes descentes. C'est une entreprise de destruction massive de la sécurité sociale suisse qui est en cours et nous pouvons nous y opposer grâce aux instruments de la démocratie directe.

Encore une fois, notre mobilisation lors de cette rentrée sera fondamentale pour faire gagner AVS+ et faire aboutir le référendum fédéral contre la troisième réforme de l'imposition des entreprises (RIE III). Deux faces de la défense du service public si indispensable à la cohésion sociale et à la réduction des inégalités.

Parce que nous le valons bien, toutes et tous, sans privilège. ●



ÉCONOMIE VERTE : POUR UN OUI MASSIF

Par **Olivier Amrein**,
Président de la commission environnement,
développement durable et énergie du PS genevois

Enfin la possibilité de changer de cap

L'initiative lancée par les Verts en 2012 pose les bases d'une transition «vers une économie verte qui a pour objectif principal une gestion durable des ressources naturelles. Elle permettra de contribuer considérablement à la lutte contre des problèmes écologiques pressants tels que le changement climatique, la déforestation et la surpêche. Pour y parvenir, il faut transformer notre économie du tout-jetable en économie circulaire qui mise sur des produits durables et la revalorisation des déchets comme matières premières (www.lesverts.ch)». Elle vise également à ce que l'empreinte écologique de la Suisse passe de 2,8 planètes à une seule terre d'ici 2050.

L'initiative est plus importante qu'il n'y paraît car elle révèle une réalité difficile à faire émerger dans le débat public: les luttes pour la justice sociale et la préservation de la nature sont les deux faces d'une même pièce.

Des contradictions manifestes

Notre époque ne se caractérise-t-elle pas par une relative absurdité? La masse d'informations déversées en continu a peu d'impact sur un système global qui détruit et divise. Selon le dernier rapport de l'Union Syndicale Suisse, les 2,1 % des personnes les plus aisées du pays possèdent autant que les 97,9 % restantes. Malgré le fait que des associations de protection de l'environnement et qu'une communauté de scientifiques, comme le groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), aient déjà bien usé le levier pour sonner l'alarme, nous ne consommons pas moins de viande, moins de meubles en kit, moins de

pétrole, etc. Nous connaissons toutes et tous le refrain de l'empreinte écologique qui nous rappelle annuellement qu'au mois d'avril, nous avons déjà « mangé » notre stock national et que si tous les habitant-e-s de la planète consommaient comme un-e Helvète, trois planètes seraient nécessaires... Hélas, nous vivons avec des ressources acquises de manière plus ou moins éthique et de qualité plus ou moins bonne (bois précieux, énergie, huile de palme, poissons, etc.).

Se battre pour l'avenir

Oui, il existe des initiatives, d'origines associatives ou individuelles. Et il est aujourd'hui évident que sans l'Etat comme acteur central dans la transition économique, il ne sera pas possible de limiter sérieusement l'impact des activités humaines sur la nature. De facto, la question qui se pose est celle des conditions de vie des générations futures. Les sommes engagées pour protéger les secteurs économiques au détriment de critères sociaux et environnementaux sont sans commune mesure avec les soutiens apportés aux entreprises ou initiatives plus responsables. Un lobby comme Economie Suisse (le syndicat des patrons suisses) a torpillé le projet de réforme de la loi sur la protection de l'environnement prévu par le Conseil Fédéral, soit le contre-projet «light» à l'initiative dont il est question ici. Cette attaque a révélé les réelles intentions des milieux économiques en matière de responsabilité sociale et environnementale, et explique la raison pour laquelle le peuple est appelé aux urnes.

Un changement nécessaire pour lutter contre les inégalités

L'initiative repense notre économie en donnant aux pouvoirs publics la possibilité d'agir plus efficacement, tant en termes de forces propositionnelles que de prescriptions. Elle apporte des outils favorisant un changement de cap significatif. Pour rappel, les projections démographiques estiment la population mondiale à près de 10 milliards de personnes en 2050 ; il est donc impératif de tendre vers plus d'efficacité en matière de gestion des ressources, car il en faudra pour tout le monde, n'en déplaisent à certains. Plus nous nous maintiendrons dans le modèle économique actuel, plus l'écart entre riches et pauvres se creusera. Le défi est donc de taille. C'est un test pour savoir si nous sommes capables de définir les contours d'un projet alternatif de société, répondant à toutes les critiques objectives formulées jusqu'à présent contre le modèle économique dominant qui ne tient compte, par le biais de l'indicateur de croissance, que d'un volume d'activités économiques et absolument pas des inégalités et des attaques irréversibles sur l'environnement et les populations. Avec une autre économie, des indicateurs plus écologiques et sociaux seront mis en place ; ils intégreront le bénévolat, le travail domestique, le degré de bonheur d'une société et ses impacts négatifs (ou positifs !) sur l'environnement. Ils existent déjà, il suffirait de les appliquer.

En sommes-nous capables? Il reste la carotte et le bâton (sous l'angle de la fiscalité positive ou de taxes sur la consommation des ressources naturelles) qu'il faudra manier habilement car, malheureusement, nous restons humains et donc animés par un intérêt tout relatif pour ce qui se passera après nous. ●

AVS+, UN SECOND SOUFFLE

L'AVS est le pilier le plus solide et le plus juste de notre système de prévoyance – vieillesse. Le 25 septembre, renforçons-le en disant oui à AVSplus !

Par **Jean – Charles Rielle**, pour le Groupe PSG60+,
Député

Les rentes AVS sont à la traîne des salaires (indexées tous les deux ans sur le renchérissement et, en partie seulement, sur l'évolution des salaires) et sont indispensables pour 80% des retraité-e-s. Au moment où le 2ème pilier se fragilise avec la diminution des rentes engendrée par la baisse du taux de conversion LPP, il est temps de consolider notre 1^e pilier. L'initiative AVS+ propose une augmentation de 10% des rentes AVS, soit entre 116 et 230 CHF par mois pour les personnes seules et 348 CHF pour les couples.

La situation financière de l'AVS est saine et son mécanisme de financement solide. L'AVS ne repose pas que sur la pyramide des âges. Nous sommes en effet passés d'un ratio de 6,5 actif-ve-s pour un-e retraité-e en 1948 à un peu plus de 3 pour 1. Pourtant, depuis 1975, la part au PIB des dépenses en faveur de l'AVS est restée stable, passant de 5 à 6% du PIB, sans que l'on augmente les cotisations salariales. L'AVS est parvenue à relever tous ces défis parce que ses recettes augmentent avec le nombre d'actifs et la croissance de l'économie (productivité).

La force du système de l'AVS repose aussi sur son effet de redistribution des richesses : comme les cotisations salariales sont prélevées sur l'ensemble du revenu, mais que les rentes sont plafonnées, les assuré-e-s riches paient des sommes importantes sans pour autant bénéficier de prestations plus élevées.

En 1975, un-e retraité-e devait consacrer 40% de son AVS au loyer et à l'assurance-maladie, alors qu'aujourd'hui ces

frais englobent 68% de sa rente. C'est pourquoi cette réforme est nécessaire. De plus, l'AVS prend en compte le fait que beaucoup de femmes et aussi de plus en plus d'hommes travaillent à temps partiel ou fournissent du travail familial non rémunéré.

« L'AVS est l'assurance sociale qui profite le plus aux personnes touchant des salaires bas et moyens. »

Pour 38% des femmes et 13% des hommes l'AVS est la seule source de revenu à la retraite! C'est le moyen le plus équitable de garantir un avoir retraite pour toutes et tous, sans exclure ou prêter une catégorie de personnes. Tout le monde sera gagnant, aussi bien les jeunes qui ont tout intérêt à miser sur l'AVS pour compenser les lacunes du deuxième pilier, que les femmes surreprésentées dans les postes à bas salaires et travail à temps partiel, ou encore les indépendant-e-s, qui n'ont pas de deuxième pilier. Estimée à 4 milliard de francs, cette réforme sera financée par une hausse minimale des cotisations salariales de 0.4% pour les employeurs et les salarié-e-s.

Les Socialistes et son Groupe PSG60+ appellent à voter OUI car cette initiative représente une mesure de soutien essentielle pour la majorité des retraité-e-s. ●

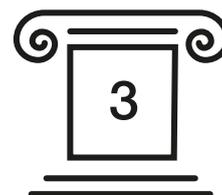
Les 3 piliers de la retraite c'est quoi ?



- AVS
- Pour tout le monde
- 8,4% du salaire payés 50/50 entre employé-e et employeur
- Rente égale pour chacun-e



- Prévoyance professionnelle
- Pour tou-te-s les employé-e-s
- Taux variable
- Rente calculée en fonction du capital accumulé



- Prévoyance privée
- Epargne volontaire
- En fonction de ses moyens
- Taux variable selon le marché : ~6% de la somme épargnée/mois

ÊTRE JEUNE ET SOUTENIR L'AVS

Par **Brice Touilloux**,

Président de la Jeunesse Socialiste Fribourgeoise



Le 25 Septembre 2016, nous voterons sur l'initiative issue de la gauche et des syndicats dite «AVS+» qui demande d'augmenter de 10% le revenu de l'AVS. La problématique de l'AVS peut sembler lointaine pour la jeunesse. Du moins c'est ainsi qu'elle est présentée par les médias. Une tendance de certains partis bourgeois pousse même à utiliser une image dévoyée «soutenir AVSplus, c'est être anti-jeune». Qu'en est-il concrètement ?

Une assurance vieillesse et invalidité faisait déjà partie des revendications du PS Suisse en 1904. Il a fallu plus de 40 ans d'une longue lutte syndicale et ouvrière pour que l'AVS soit adoptée en Suisse, en 1948. La création d'un revenu sans nécessité de travailler permettait de mettre fin à la terrible association «vieillesse=misère». De plus, l'AVS ouvrait la possibilité d'une relative égalité, arrivé à un certain âge. Les plus pauvres devaient obtenir un revenu que les plus riches avaient financé. Cela reste un brin d'utopie dans un monde terriblement inégalitaire, où les capitalistes s'enrichissent sur le dos des travailleurs.

L'obtention de l'AVS correspond à la fin de la soumission au travail capitaliste. Actuellement, de plus en plus

de jeunes tentent d'échapper par divers moyens à ce système d'exploitation. L'AVS pour un-e jeune employé-e, c'est la libération de la nécessité de travailler. C'est aussi la possibilité de faire des projets pour la retraite alors que l'avenir, dans les 10 prochaines années, reste flou.

Depuis 1948, une nouvelle lutte est apparue : celle des montants reversés et du financement de l'AVS. C'est dans cette logique du maintien de la lutte que nous devons soutenir et voter pour l'AVS+. Pour que chacun-e puisse réaliser ses projets, il faut que le revenu de l'AVS soit correct. Si le monde actuel va vite, le revenu de l'AVS ne bouge pas malgré l'augmentation du coût de la vie. Depuis 50 ans, les partis bourgeois suisses ont modifié la logique de l'AVS en renforçant le 2^{me} pilier au nom de la sacro-sainte compétitivité et productivité du travail. Cette logique vide progressivement notre victoire de 1948, qui nous avait fait espérer qu'avec l'AVS seule, nous pourrions vivre décemment.

« L'AVS, c'est aussi la possibilité de faire des projets pour la retraite alors que l'avenir, dans les 10 prochaines années, reste flou. »

Lorsque la jeunesse suisse défend une augmentation de l'AVS, elle veut clairement s'assurer une retraite digne pour continuer à se réaliser après 65 ans et se garantir un avenir décent. Elle est aussi sensible aux souffrances et luttés des générations précédentes, qui ne bénéficient que d'un faible revenu via l'AVS.

À l'opposé de l'échelle des âges, les retraité-e-s rêvent d'un revenu plus conséquent pour aider leurs petits-enfants qui enchainent des petits boulots sans perspectives. Cette votation sur l'AVS retissent les liens d'une véritable solidarité générationnelle. Cette solidarité est importante, car qu'importe notre âge, nous sommes nombreux-euses des classes populaire et moyenne à risquer de tomber dans la précarité.

Votons OUI, pour obtenir ce qui nous revient de droit : un vrai revenu issu de l'AVS ! ●

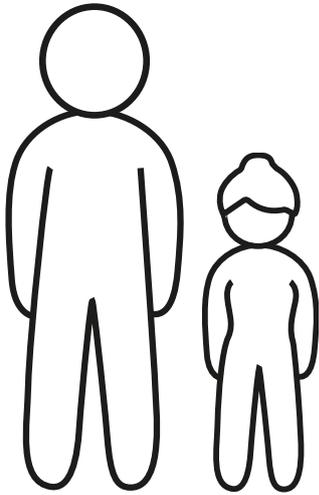
Infos supplémentaires:

www.ps-ge.ch/votations-du-25-septembre-2016

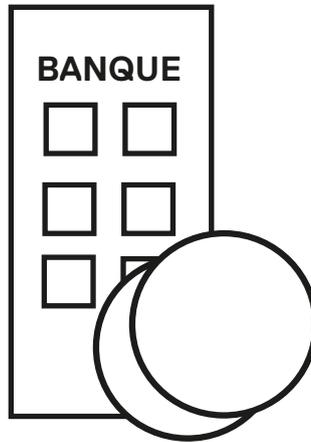
www.ahvplus-initiative.ch

Pourquoi renforcer l'AVS?

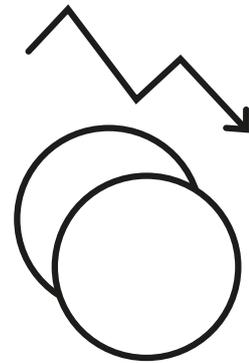
Situation actuelle



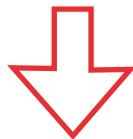
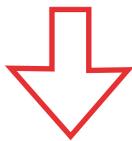
L'AVS est la seule rente qui ne tient pas seulement compte du salaire, compensant ainsi les inégalités ♀ - ♂



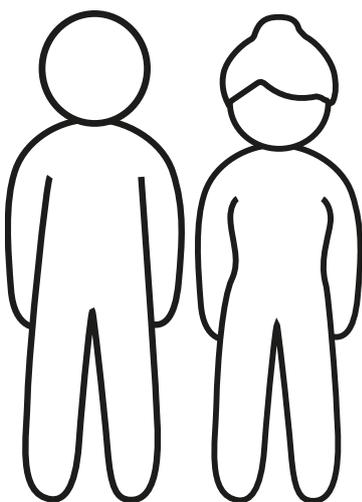
L'AVS est la seule caisse de retraite qui ne fait pas de bénéfice sur mon argent



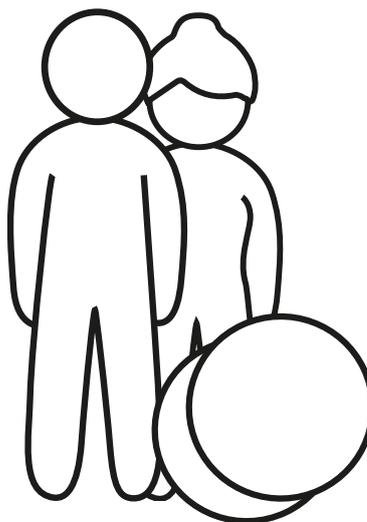
Les taux de l'AVS ne sont pas soumis aux aléas de l'économie



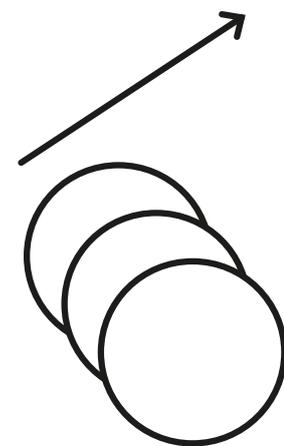
Situation avec AVS+



Renforcer l'AVS est une étape vers plus d'égalité



En acceptant de renforcer l'AVS, j'investis de manière rentable



En cotisant 0,4% de plus, j'augmente ma rente AVS entre 1392.- CHF et 3000.- CHF/an

LA NOUVELLE LOI SUR LE RENSEIGNEMENT, UN MONSTRE SÉCURITAIRE INTRUSIF ET INEFFICACE



Par **Carlo Sommaruga**
Conseil national

Le terrorisme est un monstre. Il doit être combattu et de manière efficace. Mais le dispositif légal pour le combattre peut s'avérer monstrueux. Monstrueux et... inefficace, comme le Patriot Act ou la nouvelle loi sur le renseignement (LRens). Loi qui n'a franchement pas de quoi faire peur aux terroristes, mais mettra les habitants et habitantes de ce pays sous contrôle. Le texte prévoit des moyens d'investigation excessivement intrusifs, comme la surveillance des communications privées et la liberté de fouiller les ordinateurs de tout un chacun.

Ces tâches liberticides seront dévolues au Service de renseignement de la Confédération (SRC), à qui sera confié le droit de fouiner dans l'ensemble du réseau câblé. Une prérogative qui a fait sursauter le Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe, Nils Muižnieks. Dans une lettre ouverte à Ueli Maurer, lorsque celui-ci était Conseiller fédéral chargé de la Défense, et donc ministre de tutelle du SRC, Nils Muižnieks écrivait son inquiétude quant au respect de la sphère privée: « Cette méthode (l'exploration du réseau câblé: ndlr) est à même de créer un climat social où toute personne serait perçue comme étant potentiellement suspecte. »

À l'époque, le Conseil fédéral avait opposé à Nils Muižnieks le même argument faussement rassurant qu'il utilise aujourd'hui pour mener campagne: « la LRens garantit un prétendu juste équilibre entre sécurité et respect des libertés individuelles. Quant au SRC, il sera soumis par la LRens à des contrôles et autorisations de procéder, ce qui est censé limiter sa propension à empiéter sur la sphère privée. » Sauf qu'aucune de ces garanties ne résiste à l'analyse.

Il est illusoire de croire que la sécurité anti-terrorisme sera renforcée. Aux USA, le Patriot Act n'a pas empêché les actes de terrorisme. En France, la loi sur le renseignement intérieur de juillet 2015, votée après les attentats de janvier, a placé sous surveillance tout le trafic internet au nom de la lutte antiterroriste. Elle n'a pas suffi à empêcher les tueries de novembre 2015 à Paris et le massacre de Nice en juillet 2016. Les auteurs d'actes violents évitent soigneusement d'utiliser le web et de dévoiler leurs intentions par e-mail. Bien au contraire, ils communiquent via des SMS anodins, utilisent des téléphones jetables qu'ils viennent d'acheter. Ils fabriquent des bombes avec du matériel acquis dans des magasins de bricolage, circulent parfois en vélo, souvent en taxi, ou louent des voitures en payant cash. Leur modus operandi est indétectable. Aujourd'hui, ce sont des moyens humains dont la police a besoin, des professionnels capables de mettre en œuvre leur talent d'investigation. Mais aussi d'un renforcement du tissu social et éducatif.

Aucun contrôle parlementaire ou judiciaire ne pourra véritablement limiter le pouvoir exorbitant laissé au SRC. Il faudrait pour cela que le SRC procède à un réel changement de mentalité. L'affaire des fiches, en 1989, l'un des plus retentissants scandales que le pays ait connus, n'a pas mis un terme aux excès de l'espionnage suisse. Vingt-ans plus tard, en 2010, la Délégation de la Commission de Gestion (Del-CdG) du Parlement dénonçait à nouveau la collecte disproportionnée d'informations par les Services de renseignement de la Confédération (SRC). Un nouveau scandale qu'avait confirmé la prédisposition de nos services à déborder le cadre légal. Bien sûr, il existe un contrôle politique et un contrôle judiciaire. Mais ni la délégation du Conseil fédéral, ni le juge unique, ne prendront le risque de refuser l'autorisation d'investiguer, même sur des groupes, lorsque le SRC viendra demander une autorisation de surveillance secrète. Le peuple suisse prend un énorme risque en empruntant cette voie. Avec des lois d'exceptions, les Etats-Unis et la France ont payé un prix trop élevé pour combattre le terrorisme: l'abandon de libertés publiques, si durement acquises, en faveur de dispositifs intrusifs qui sont loin d'avoir fait la preuve de leur efficacité. ●



OUI À UNE LOI CONSTITUTIONNELLE QUI SIMPLIFIE LE MODE D'ÉLECTION

Par **Nadia Méric**

Secrétaire générale du PS genevois

La modification constitutionnelle proposée souhaite autoriser l'élection tacite, dès le premier tour de l'élection exécutive des communes, si le nombre de candidat-e-s est égal au nombre de sièges à pourvoir. Par exemple, si seulement trois candidat-e-s se présentent à un exécutif communal de 3 sièges, les trois candidat-e-s seront élu-e-s tacitement.

« La modification proposée réduit le nombre de scrutins populaires à dépouiller et simplifie le système en allégeant la charge logistique et la bureaucratie. »

Pour rappel, jusque là, l'élection tacite était déjà autorisée, sauf pour la chambre haute du Parlement fédéral (Conseil des Etats), l'exécutif cantonal (Conseil d'Etat), et les exécutifs cantonaux (Conseils administratifs communaux) (art.55 al. 5 Cst GE). Or, lors des dernières élections communales, un grand nombre de petites communes ont vécu une situation particulière: sur les 45 communes du canton, 18 (dont 3 de plus de 3'000 habitant-e-s: Cologny, Confignon et Colonge-Bellerive) ont eu exactement le même nombre de candidat-e-s à l'exécutif que de sièges à pourvoir. Le résultat ayant été connu d'emblée, il était difficile de justifier la tenue d'élections auprès des électeurs-trices. C'est la raison pour laquelle, il est apparu pertinent aux député-e-s

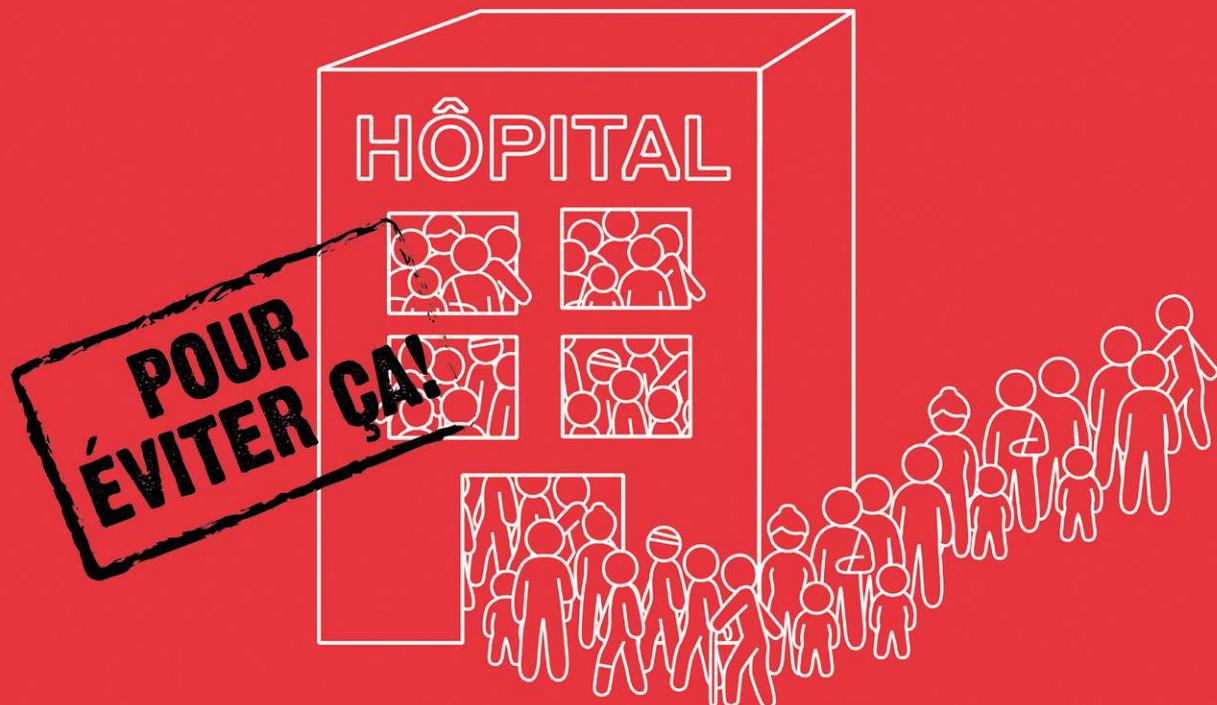
de la Commission des droits politiques d'accepter d'étendre l'élection tacite aux exécutifs communaux.

De plus, le dépouillement des bulletins de vote est centralisé par l'État et constitue, de ce fait, une charge logistique importante pour celui-ci. En 2015, ce sont 90 élections qui ont dû être dépouillées simultanément.

Enfin, les élections communales étant à la charge des communes, cette modification constitutionnelle représente une mesure d'économie appréciable pour les communes genevoises, qui doivent malheureusement faire face à de plus en plus de charges. ●

Topo sur les 45 communes genevoises

Selon l'article 141 alinéa 2 de la Constitution genevoise, l'Exécutif communale se compose d'un-e maire et de deux adjoint-e-s pour les communes de moins de 3'000 habitant-e-s, de 3 membres d'un conseil administratif dans les communes de plus de 3'000 habitant-e-s et de 5 membres d'un conseil administratif pour les communes de plus de 50'000 habitant-e-s (Ville de Genève).



MODIFICATION DE LA LOI SUR L'IMPOSITION DES PERSONNES PHYSIQUES (LIPP)

Par **Nadia Méric**
Secrétaire générale du PS genevois

Le 9 février 2014, le peuple acceptait l'Arrêté fédéral portant sur le règlement du financement et de l'aménagement de l'infrastructure ferroviaire (FAIF), dont le financement fédéral était prévu en partie par le biais d'une déductibilité réduite des frais de déplacement à l'impôt fédéral direct (IFD). En effet, la Loi fédérale sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes (LHID) fixe un montant maximal de frais de déplacements nécessaires entre le lieu de travail et le domicile, à déduire de l'IFD. Cette acceptation a ouvert la possibilité pour les cantons d'introduire un plafond de déductibilité sur le plan cantonal et le plan communal. Afin d'adapter la législation genevoise au droit fédéral, le Canton de Genève a choisi de limiter la déductibilité des frais de déplacement à 500 CHF par an et par contribuable.

Rappelons que le Canton de Genève est l'un des cantons les plus urbanisés et centralisés du pays. Les distances entre le lieu de travail et le lieu d'habitation sont très réduites. Par conséquent, les Genevois-e-s déduisent peu de frais de transport. Cette mesure ne touchera donc que très peu de personnes: seuls 15% des contribuables sont concernés. Ajoutons que limiter la déduction des frais de transports à 500 CHF revient à déduire fiscalement le prix d'un abonnement annuel Unireso. Cette déductibilité peut ainsi encourager les

contribuables à privilégier l'usage des transports en commun, plus appropriés pour un canton urbain comme le nôtre.

« L'Etat engrangera 28 millions de francs supplémentaires qui pourront servir à financer des prestations publiques nécessaires à la population. »

Compte tenu de la situation financière de l'État de Genève (13 milliards de dette), et de la troisième réforme de l'imposition des entreprises (RIE III), qui pourrait entraîner un demi milliard de pertes, il serait irresponsable de se priver de recettes fiscales. Cette solution permettra, en effet, à l'Etat d'engranger 28 millions de francs supplémentaires qui pourront servir à financer des prestations publiques nécessaires à la population, comme les écoles, les hôpitaux, etc.

Pour ces raisons, le Parti socialiste genevois a décidé de dire OUI à la modification de la loi sur l'imposition des personnes physiques (LIPP). ●

RESTAURANTS SCOLAIRES : OUI AU JUSTE PRIX !

Les Socialistes de Meyrin – Cointrin demandent que le prix d'un repas au restaurant scolaire relève d'une participation équilibrée entre les parents et la Commune.

Par **Michel Fabre**

1^{er} Vice-Président du Conseil Municipal de Meyrin

Par une initiative, nous avons proposé de fixer le prix du repas, sur un mode de calcul définit, indépendant des aléas politiques. Le prix doit garantir l'accès au restaurant scolaire au plus grand nombre d'enfants.

Sur quoi Meyrin votera le 25 septembre 2016

Notre initiative a été lancée suite à la décision de la majorité des partis de droite du Conseil municipal d'utiliser une prestation publique comme variable d'ajustement budgétaire et d'en augmenter le prix facturé aux parents de 7.50 à 8.50 CHF, dès la rentrée scolaire 2014-2015. Cette augmentation de 13 %, particulièrement injuste à nos yeux, s'applique à toutes les familles, alors qu'aucune hausse des coûts de production ne le justifie.

Nous avons rassemblé tous les composantes de la gauche meyrinoise et, ensemble, avons déposé cette initiative pour empêcher une augmentation qui alourdit le budget des familles, notamment les plus modestes, alors que bien souvent, pour la plupart, elles n'ont pas d'autre choix que d'utiliser les restaurants scolaires. Vous vous direz peut-être qu'un franc ce n'est pas grand-chose, mais sachant que les parents doivent payer en plus 4.50 CHF pour la prise en charge de leurs enfants par le parascolaire, la facture finale pèse de tout son poids sur le budget familial !

Malgré le succès de l'initiative, qui a récolté plus de 1500 paraphe valables, le Conseil municipal a rejeté la délibération qui en découlait. Dès lors, les citoyen-ne-s meyrinois-es s'exprimeront sur notre proposition en votation populaire.

Le texte propose une manière fixe de calculer le prix du repas scolaire facturé aux parents de manière équitable, soit le prix des ingrédients plus la moitié du coût de fabrication, le reste étant à la charge de la Commune. L'avantage principal est de proposer un moyen objectif de facturer le prix d'un repas aux parents et de se rendre totalement indépendant des débats budgétaires au sein du Conseil municipal.

Nous, Socialistes de Meyrin-Cointrin, fidèles à nos valeurs, sommes engagés à combattre ce qui nous paraît être une injustice flagrante et un manque de considération pour le portefeuille des familles meyrinoises.



Un repas équilibré dans un cadre agréable pour tous les enfants et ceci au juste prix !

Tous ensemble nous gagnerons cette votation ! ●

3^{ÈME} RÉFORME SUR L'IMPOSITION DES ENTREPRISES: UN ENJEU MAJEUR



Par **Romain de Sainte Marie**,
Député, chef de groupe

sont imposées à hauteur de 24%, alors que, les entreprises bénéficiant de statuts fiscaux spéciaux (*holdings*, sociétés auxiliaires¹ et *hedge funds*) bénéficient d'un taux d'imposition selon leur nature entre 7,8 et 11,6%. Aujourd'hui, la Confédération, sous pression de l'OCDE, doit mettre fin à ce régime inégal et exige de la part des cantons qu'ils adoptent un taux unique d'imposition sur le bénéfice des entreprises. C'est le but de la troisième réforme de l'imposition des entreprises, dite RIE III.

La RIE III fédérale n'équivaut pas à la RIE III cantonale

Cela peut paraître absurde, mais la réforme adoptée par les chambres fédérales en juin, et combattue par le PS, ne correspond pas à la RIE III propre à chaque canton. En effet, les cantons ont l'obligation d'adopter un taux unique d'imposition (le Conseil fédéral avait préconisé une moyenne de 16% entre les différents cantons). Sur le plan fédéral, la RIE III prévoit, en plus d'un taux unique, un paquet de mesures fiscales (Patent box², déduction accrue des charges liées à la recherche et au développement, déduction des intérêts notionnels³) qui correspond à autant d'allègements fiscaux pour les entreprises. Ces cadeaux fiscaux sont sensés accroître l'attractivité fiscale de la Suisse, même si celle-ci est déjà très développée. Ces allègements sont trop lourds pour notre pays. Ils coûteront environ 1,5 milliards CHF de pertes fiscales, et l'application, propre à chaque canton, exacerbera la concurrence fiscale intercantonnale.

RIE III pour Genève: un équilibre instable

Dans le cadre de cette réforme, l'objectif des Socialistes genevois est de maintenir les prestations publiques et de garantir les emplois et la cohésion sociale au sein de notre canton. Pour cela, il faut trouver un équilibre pour avoir le moins de pertes fiscales possible et maintenir le maximum d'emplois.

À Genève, la RIE III reposerait sur 4 axes qui, selon une éventuelle position du Conseil d'Etat (attendue le 30 août), s'articuleraient de la façon suivante :

1. Un taux unique d'imposition à 13.49%.
2. L'allègement fiscal prévu par la RIE III fédérale ne peut pas être supérieur à 2,3% de l'impôt sur le bénéfice des entreprises.
3. Une exonération quasi complète de l'impôt sur le capital.

Qu'est-ce que cet acronyme barbare, RIE III, dont on parle tant ?

Fédéral, cantonal, ou encore communal, quels sont les niveaux d'application de la réforme et ses conséquences ? Quel sera son impact pour Genève ? Quelles sont les positions respectives du Conseil d'Etat et du Parti socialiste genevois ? Qu'est-il ressorti de la « table-ronde », du Conseil d'Etat avec les partis politiques, les syndicats, les milieux patronaux et les communes ? Existe-t-il toujours une perspective d'accord ?

Autant de questions que l'on peut se poser à l'égard de cette réforme fiscale complexe qui mérite pourtant qu'on l'envisage attentivement, tant ses conséquences vont affecter la vie de la majorité des Genevois-es.

« Aujourd'hui, la Confédération, sous pression de l'OCDE, doit mettre fin à ce régime inégal »

Un bref rappel des faits

Les cantons imposent le bénéfice des entreprises différemment en fonction du statut de celles-ci. Concrètement, à Genève, les sociétés ordinaires (PME, sociétés suisses),

4. Les mesures compensatoires suivantes :

- Pour les entreprises et sur une période 5 ans, le centime additionnel d'impôt affecté à l'innovation doit être équivalent à 0,3% de l'impôt sur le bénéfice.
- Une augmentation des charges patronales de 0.22% servant à financer des mesures liées à la formation et à l'insertion professionnelle, à la formation continue, aux places de crèches dans les communes, ainsi qu'aux transports publics.
- Une suspension temporaire du frein au déficit pendant 5 ans.
- Une compensation financière de la part de la Confédération de l'ordre de 112 millions CHF.

De nombreuses communes touchées

Comme l'avait relevé le PS, en février 2016, les communes feront les frais de cette réforme. Même si 20% des compensations financières sont affectées aux communes et que la taxe professionnelle communale n'est pas supprimée, les pertes resteront trop importantes. En sus des pertes liées à la baisse du taux d'imposition pour les sociétés ordinaires, cette déduction de l'impôt sur le capital entraînera, pour le canton et les communes, des pertes massives. L'Association des communes genevoises (ACG) a d'ailleurs déjà préavisé négativement le projet du Conseil d'Etat.

Une réforme déséquilibrée

Concrètement, la proposition du Conseil d'Etat, mesures compensatoires comprises, entraînerait 350 millions de pertes fiscales pour le canton et les communes ! C'est trop ! Surtout dans un contexte où la droite parlementaire et la majorité du Conseil d'Etat ne cessent de couper dans les prestations publiques pour réduire la dette. Le danger est d'ailleurs relevé par une étude, mandatée par le Conseil d'Etat à la Haute Ecole de Gestion, qui vient confirmer la position du PS. Cette étude indique clairement qu'une baisse de la fiscalité ne peut avoir un impact positif sur l'économie et la création d'emplois que si les dépenses publiques ne diminuent pas. Ces dernières jouent même un rôle plus important que le taux d'imposition !

Enfin, les mesures compensatoires envisagées restent insuffisantes. Le Parti socialiste genevois avait présenté, en avril 2016, un catalogue de sept mesures⁴ permettant d'amoinrir les pertes fiscales. Il existe donc des solutions.

Des garanties sur les prestations publiques !

Il est indispensable pour le Parti socialiste d'obtenir des garanties solides pour le maintien des prestations publiques pour la population. Dans ce sens, la suspension du frein au déficit est positive. Dès lors, le Conseil d'Etat ne doit pas effectuer des coupes préventives, comme il a cherché à le faire dans le cadre de l'échec du budget 2016. S'il doit y avoir un accord entre partis politiques, cet accord doit prendre en compte la totalité des finances publiques, et se concrétiser dès les négociations sur le projet de budget 2017.

« Concrètement, la proposition du Conseil d'Etat, mesures compensatoires comprises, entraînerait 350 millions de pertes fiscales pour le canton et les communes ! »

« Table ronde », un tour et puis s'en vont !

Certes, les vertus pédagogiques de la « table ronde », instituée par le Conseil d'Etat, se sont avérées. Mais cela s'est arrêté là. Aucune négociation n'a été entamée entre les différents acteurs ; rien de concret n'a été articulé. Un flottement patent de l'Exécutif a laissé un certain malaise : un sentiment d'inachevé, voire pire, de non entamé... Cette façon de faire du Conseil d'Etat laisse à craindre le même scénario que le projet de budget 2016, qui n'a jamais pu voir le jour, faute de consensus acceptable.

A coup sûr, si le Conseil d'Etat s'entête dans cette direction, et se lance seul, le 30 août, il s'attira une opposition unanime et devra porter la responsabilité d'un blocage qui risque de laisser des traces profondes dans notre canton. ●

Une feuille de signatures du référendum est jointe à ce numéro de Postscriptum.
Le formulaire est à renvoyer jusqu'au 15 septembre 2016 au plus tard.

- 1 Une société auxiliaire est une antenne de société étrangère qui veut implanter en Suisse une société de commerce international (négoce principalement). La société auxiliaire exerce essentiellement son activité à l'étranger, elle peut avoir quelques revenus d'origine suisse mais ses fournisseurs et clients ne doivent pas se trouver en Suisse.
- 2 Boîte à brevets. Régime de taxation de la propriété intellectuelle qui permet de traiter différemment des revenus provenant de licences et brevets.
- 3 Déduction pour capital à risque (distinction souhaitée entre capitalisation par fonds propres et emprunts).
- 4 www.ps-ge.ch/wp-content/uploads/2014/04/Papier-de-position-du-PSG_Mesures-compensatoires-RIE-III.pdf

EN FINIR AVEC LES FAISEURS-EUSES DE SUISSES DE LA COMMISSION DES NATURALISATIONS

Par **Jennifer Conti**,
Conseillère municipale en Ville de Genève

Depuis 2013, le PS demande la suppression de la commission des naturalisations du Conseil municipal de la Ville de Genève.

La parution en juin dernier du rapport de la Cour des comptes relatif au dispositif genevois de naturalisation, mettant en lumière des dysfonctionnements, a relancé le débat autour de la commission de naturalisation. Le 31 août prochain, la question sera débattue en Commission du règlement.

Une commission arbitraire

Des élu-e-s municipaux, membres de cette commission, se rendent au domicile des candidat-e-s à la naturalisation pour évaluer leur niveau d'intégration. La Cour des comptes relève qu'aucune procédure, ni directive interne n'encadrent ces visites, ni les rapports qui en résultent. Les candidat-e-s à la naturalisation sont donc placé-e-s dans une situation re-

lationnelle déséquilibrée qui ne les protège d'aucune dérive possible (intrusions déplacées, pressions, etc.).

Une commission avec des pratiques illégales

Une fois le rapport sur le-la candidat-e établi et validé, il est envoyé au Conseil administratif (CA). Une pratique qui ne repose sur aucune base légale.

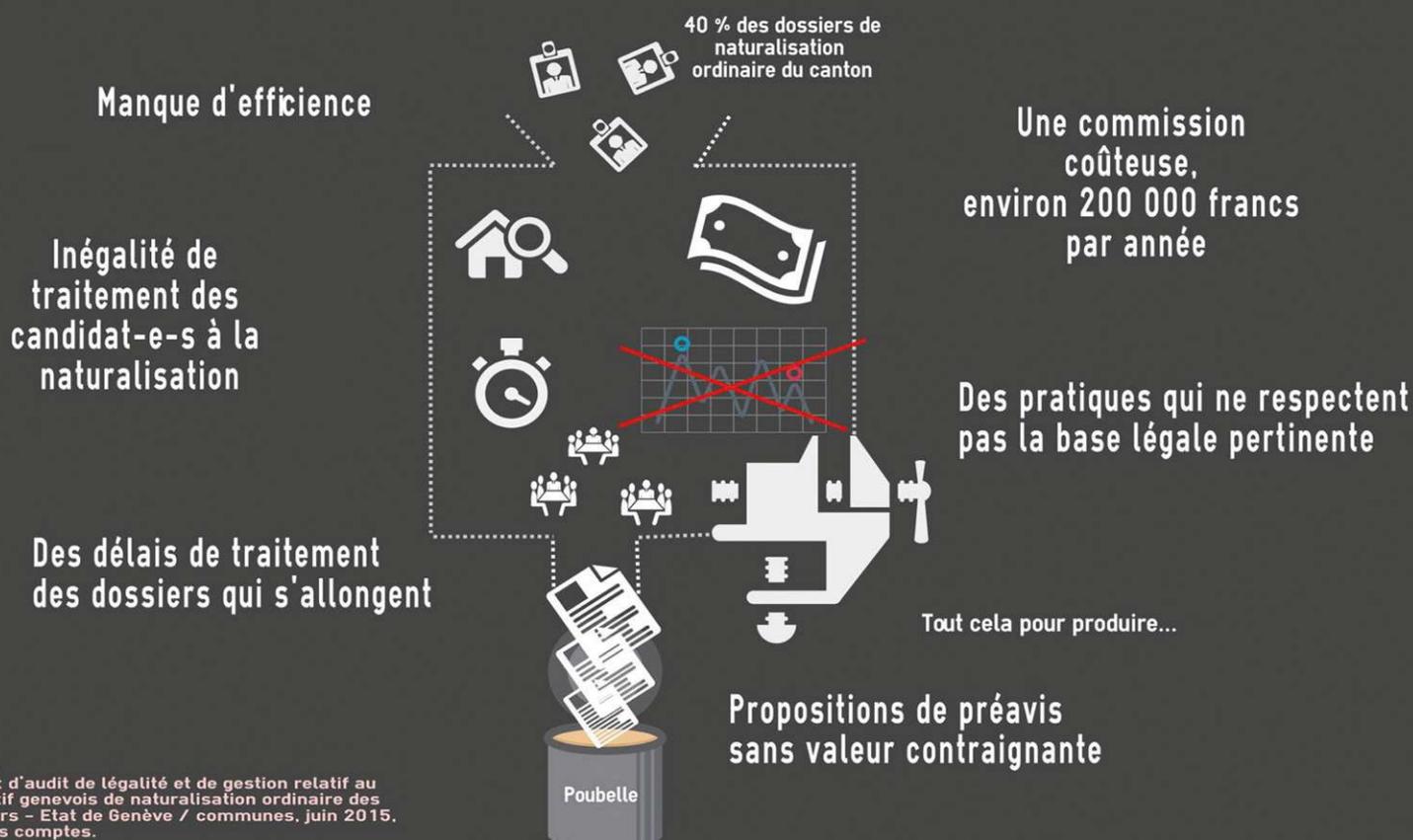
Une commission inutile

Depuis 1998, le CA est l'organe compétent en matière de délivrance des préavis communaux. Dans sa prise de décision, il n'est pas contraint de prendre en considération les rapports de la commission.

Un gaspillage d'argent public

200'000 francs par année, voilà ce que coûte à la collectivité une commission arbitraire, inutile, sans base légale, et qui ralentit le processus de naturalisation. Si un tel rythme est maintenu, l'année prochaine, le gaspillage d'argent public atteindra les 2 millions de francs. ●

Les rouages de la commission des naturalisations de la Ville de Genève



VERSOIX, UNE COMMUNE TOURNÉE VERS LA JEUNESSE

Par **Guilhem Kokot**,
Président du PS Rive droite lac

Versoix est la troisième commune la plus jeune de Suisse : 28% de sa population a moins de 20 ans. Forte de cette réalité, la commune déploie un éventail d'offres destinées à la jeunesse, des activités toujours encadrées.

Cependant, il semblait essentiel aux Socialistes versoisiens de créer un lieu, sans ingérence extérieure, propice aux répétitions d'un groupe de musique, soirées, improvisation, etc.

Les associations versoisiennes sont constamment en recherche de nouveaux locaux, problème auquel le PS est sensible depuis longtemps. La commune s'appêtant à rénover un ancien bâtiment, «l'Ancienne Préfecture», nous avons souhaité faire d'une pierre deux coups en lançant une pétition demandant la création d'une maison des jeunes et des associations. De cette façon, nous freinons les velleités spéculatives de la droite sur les surfaces locatives.

Nous souhaitons un bâtiment qui conserve ses institutions actuelles (ludothèque et école de musique) et qui soit ouvert gratuitement aux jeunes et à la population.

La droite versoisienne dénoncera sûrement de nouvelles dépenses, nous leur rétorquerons que la culture et la jeunesse n'ont pas à compenser le manque à gagner de la baisse du centime additionnel, voulue par la majorité de droite.

La pétition a réunis plus de 300 signatures et sera traitée lors du Conseil municipal de septembre. Nous lutterons jusqu'au bout pour la culture, la jeunesse et la cohésion sociale! ●

BERNEX, UNE ÉTAPE IMPORTANTE POUR 2'800 LOGEMENTS

Par **Marie-Laure Graf**,
Présidente du PS Bernex–Champagne
Conseillère municipale à Bernex

La construction de 2'800 logements dans le futur quartier de Bernex Est (à la sortie de l'autoroute) a franchi une étape importante en juin dernier puisque le Conseil municipal en a accepté la modification de zone. Pour arriver à ce résultat, notre Conseil municipal a effectué un travail sans précédent. De nombreuses séances de commission ont été nécessaires pour débattre, préparer et rédiger une résolution expliquant le refus du Plan directeur de quartier (PDQ) proposé par le Canton.

Le Parti socialiste bernésien s'est fortement mobilisé afin que le Conseil d'Etat prenne ce dossier en main et tienne compte de nos remarques pour proposer des solutions concrètes. C'est d'ailleurs sous l'impulsion des Socialistes que la commune a refusé le PDQ, en raison notamment du manque de garantie sur la mobilité. Ce refus a amené le Conseil d'Etat à organiser une séance à Bernex pour discuter les points de divergences. Ainsi, des avancées telles que la prolongation du tram 14 jusqu'au quartier de Vailly ou encore la planification d'une desserte de qualité pour les transports en communs reliant les nouvelles constructions au futur tram ont pu être obtenues. Cette recherche de compromis avec le Canton a également permis l'acceptation de la modification de zones (i.e. les zones à faire passer en terrains constructibles).

Le PS Bernex–Champagne se réjouit de ces avancées et souhaite continuer à travailler dans la concertation. Nous serons particulièrement attentifs à ce que les futures constructions permettent à toutes et tous de se loger à des prix abordables. ●

VERNIER, UN PROJET DE COHÉSION SOCIALE POUR LA PETITE ENFANCE

Par **Marko Bandler**,
Député suppléant

Vernier vient d'instaurer un programme ambitieux d'acquisition du langage chez les enfants, au sein du Service de la Petite Enfance, en collaboration avec l'Université de Genève et le bureau de l'Intégration des Etrangers (BIE) : «Parle avec moi». Il s'agit concrètement de favoriser l'apprentissage de la langue chez les tout petits en vue de lutter contre l'inégalité des chances. Il a en effet été démontré que la question de la réussite scolaire future dépend – entre autres – des capacités d'acquisition du langage développées

par les enfants dans leur cadre de vie. Ainsi, souhaitant favoriser cet apprentissage dans ses quartiers populaires, Vernier a décidé de s'attaquer de front à cette problématique, sous l'impulsion de Thierry Apotheloz, Conseiller administratif en charge de la petite enfance.

La Faculté de Psychologie et des sciences de l'éducation est en train de former l'ensemble du personnel éducatif afin qu'il puisse mettre en œuvre les bonnes pratiques en matière de développement de l'apprentissage du français au plus tôt chez les enfants, contribuant ainsi à réduire la fracture sociale dès la plus jeune âge. ●



ÉCLAIRAGE SUR LA CONFÉDÉRATION DES ÉCOLES GENEVOISES DE MUSIQUE (CEGM)

Par **Gérard Deshusses**,
Président de la CEGM

La CEGM a été fondée en 2010 sous l'égide du Conseiller d'Etat Charles Beer, dans le but de regrouper les écoles de musique, danse, rythmique et théâtre assurant une formation de base. Elle comprend actuellement 10 écoles accréditées et subventionnées par l'Etat de Genève, qui sont au bénéfice d'un contrat de prestations pour les années 2015–2018, selon la loi 11582.

L'enseignement artistique de base a été confié par le département de l'instruction publique, de la culture et du sport (DIP) à diverses écoles de musique, rythmique, danse et théâtre accréditées, selon l'article 106 de la loi sur l'instruction publique (C 110). Cet enseignement répond également au nouvel article 67a de la Constitution fédérale adopté par 72.7 % de la population suisse.

Une formation diversifiée dans des structures professionnelles de qualité

La CEGM offre des enseignements diversifiés de qualité, qui s'adressent principalement à des élèves de 4 à 25 ans. Ces cours sont suivis par plus de 10'000 élèves, et donnés par quelque 500 enseignant-e-s (soit 224 postes complets). 255 élèves effectuent une formation intensive ou préprofessionnelle dans les domaines de la musique et de la danse. L'ensemble de ces prestations requiert un montant total de subventionnement de l'ordre de 32 millions de francs.

En novembre 2015, le Conseil d'Etat a pris la décision de suspendre la procédure d'accréditation, afin de stabiliser d'abord le dispositif existant, de maintenir ses engagements

vis-à-vis des dix écoles de la CEGM, et de préserver les prestations actuelles d'enseignements artistiques pour les jeunes de 4 à 25 ans, avant d'élargir le processus à d'autres écoles de musique.

A côté de sa mission de formation, la CEGM, conformément à ses statuts, s'est vu assigner d'autres tâches importantes qui visent pour la plupart à une large harmonisation des structures et du fonctionnement internes entre les 10 écoles, tant au niveau de l'administration, que de la comptabilité, de la gestion des matériels et instruments, des assurances, de l'écolage et des salaires des enseignant-e-s.

Ces objectifs, fixés par le DIP, sont en voie de réalisation, mais il convient de reconnaître que le processus exige du temps, du fait notamment de l'histoire propre de chacune des 10 écoles, et du fait que la CEGM n'est pas une autorité faîtière disposant d'un pouvoir de direction – ce qui est en l'occurrence fort bien – mais une entité de coordination et de dialogue entre les 10 établissements et l'Etat. Reste que le mouvement est en marche et la volonté de l'Etat respectée.

L'acuité de la question des salaires

En revanche, la question des salaires est extrêmement délicate et pourrait même susciter tantôt de plus grandes inquiétudes encore. En effet, en 2010, au moment de la création de la CEGM, à formation égale (Master de musique suivie d'une formation pédagogique), les salaires versés d'une école à l'autre, et parfois au sein d'une même école, variaient en regard de l'échelle de l'Etat entre les classes 6

et 17 (57'200 CHF à 92'832 CHF de salaire annuel brut). Or, l'Etat avait reconnu que le salaire de ce personnel enseignant devait correspondre à la classe 17 (dès 92'832 CHF de salaire annuel brut). Le DIP s'était alors engagé à combler ces inégalités de traitement; et, à partir de 2013, toute personne engagée dans le cadre de la CEGM l'avait été avec un salaire correspondant au moins à la classe 8 (62'464 CHF de salaire annuel brut).

« Offrir à toutes et tous les élèves qui le souhaitent un accès facilité à la musique et à la culture, essentiel pour garantir l'égalité des chances. »

Cependant, la situation budgétaire cantonale a conduit l'Etat à bloquer cette progression dès 2014. Si l'on ajoute que la masse salariale de ces écoles est largement tributaire de subventions, régulièrement réduites de quelques pourcents par la majorité de droite, il convient de considérer que l'objectif visant à l'harmonisation salariale sera difficile à tenir et que, sur ce point important, l'avenir est inquiétant.

Tenir son objectif

En dépit des obstacles, la CEGM est résolue à poursuivre sa tâche essentielle auprès des élèves de notre canton: offrir à toutes et tous les élèves qui le souhaitent un accès facilité à la musique et à la culture, essentiel pour garantir l'égalité des chances. Une jeunesse bien formée est la promesse d'un avenir plus sûr pour toutes et tous. ●

La Cegm regroupe les écoles suivantes :

- L'Accademia d'Archi
- Les Cadets de Genève
- Le Conservatoire de musique de Genève
- Le Conservatoire populaire de musique, danse et théâtre
- L'Ecole de danse de Genève
- L'Ecole des technologies musicales et des musiques actuelles (ETM)
- L'Espace Musical
- L'Institut Jaques Dalcroze
- L'Ondine genevoise
- Le Studio Kodàly

INITIATIVES LOGEMENT

Pour répondre à la pénurie de logements que traverse notre canton, le PS genevois avait lancé, avec ses partenaires de l'Alternative, deux initiatives qui visaient à instaurer un taux obligatoire de logements locatifs bon marché dans tout projet de construction en zone déclassée.

La campagne pour ces initiatives logement a été un franc succès. Plus de 9500 signatures ont été récoltées pour cha-

cune d'entre elles, et ont été déposées au service des votations, le 14 juillet dernier. Le peuple sera donc amené à se prononcer sur les textes dans les mois à venir.

Un grand merci à toutes les personnes qui se sont engagées à nos côtés! ●



INITIATIVES POPULAIRES CANTONALES
CONSTRUISONS DES LOGEMENTS
POUR TOUTES ET TOUS !



UNE MOBILITÉ NOMMÉE DÉSIR ?

Par **Denis Chiaradonna**
Conseiller municipal à Vernier

Fin juin, l'Etat a enfin dévoilé ses plans pour améliorer la mobilité en transport public ferroviaire : prolongation des lignes de tramways 15 vers la ZIPLO en 2019, puis vers Saint-Julien en 2023 ; de la ligne 14, jusqu'au bout du village de Bernex, à Vailly, pour 2020. Vers 2023, la ligne 15 devrait croître à son autre extrémité, des Nations jusqu'au Grand-Saconnex. La «raquette ferroviaire CFF», imaginée en 2012, quant à elle serait une ligne à 2 milliards qui rallierait en sous-sol Cornavin, les Nations, l'aéroport, Meyrin, et aurait pour terminus la Zimeysa, où on transborderait sur la ligne de La Plaine. 2 nouveautés encore :

- Un tronçon ferroviaire à 600 millions anticipe l'essor des nouveaux quartiers du sud du canton de la gare CEVA de Lancy-Pont-Rouge, vers les Cherpines et Bernex vers 2030-2035.
- Un télécabine urbain à 90 millions entre les Cherpines jusqu'au parking P47 de l'Aéroport vers 2025.

Les grands projets à Genève prennent du temps et malheureusement, on ne peut être que dubitatif sur la réelle volonté de tenir les délais lorsqu'on voit les projets se décaler dans le temps suite aux votes d'austérités décidées par le Grand Conseil. Ces votes d'économies contre la mobilité alternative notamment, entretiennent l'immobilité actuelle et engendrent l'incompréhension des Genevois-es. Pire, les TPG, dont la baisse des revenus n'est pas couverte par le contrat de prestation, doivent diminuer l'offre en transport alors qu'ils sont en train de construire, pour les prochaines décennies, un dépôt pour recevoir et maintenir les nouveaux tramways qui seront livrés dans les prochains mois.

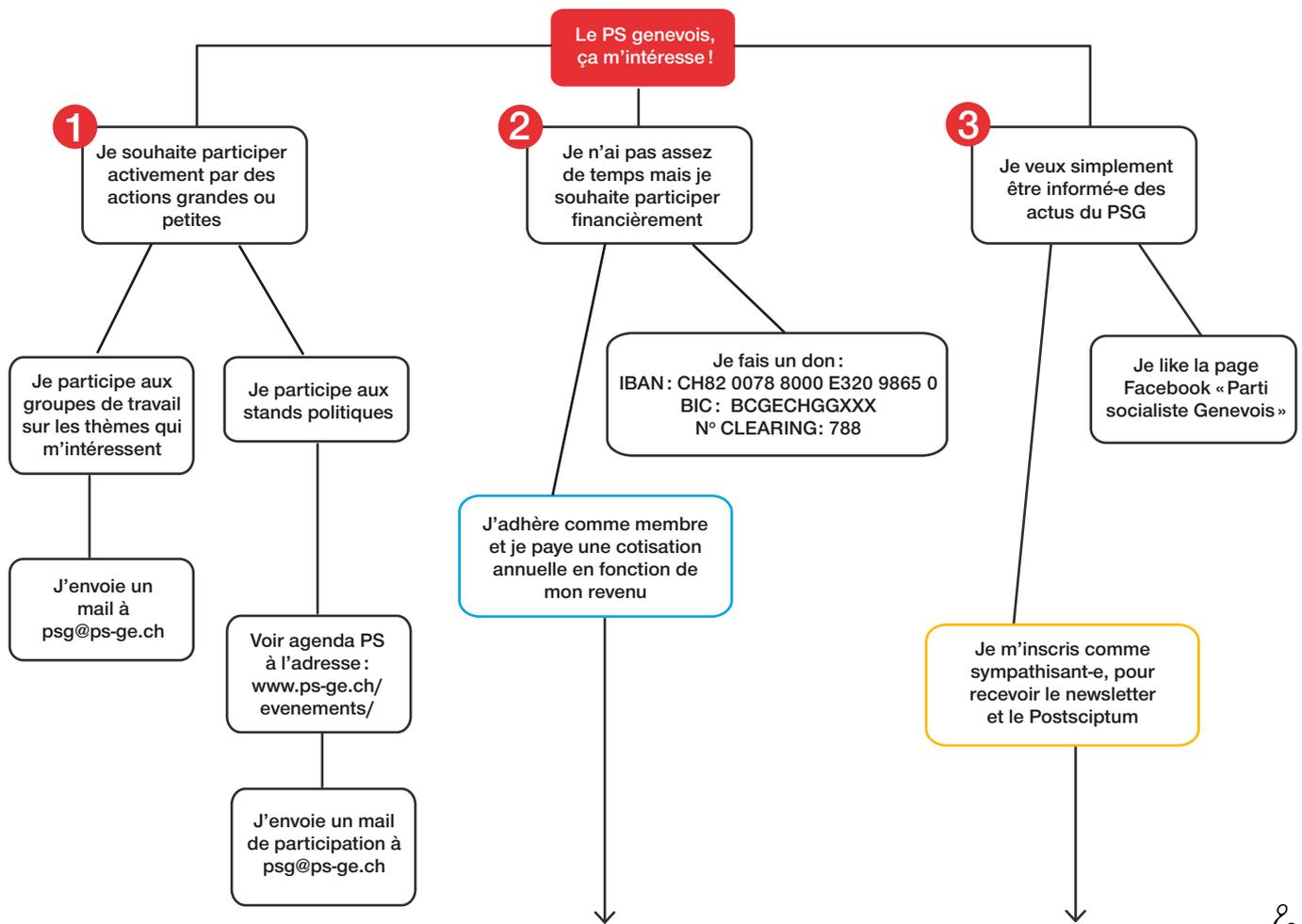
Ces projets arrivent à point nommé pour demander à Berne des subventions dans la suite du projet d'Agglo. Le vote du 5 juin dernier d'un compromis sur la mobilité pourrait débloquer plus rapidement certains projets mais rien n'est moins sûr. A Genève, les enjeux de la mobilité sont trans-

frontaliers et il nous faut la construire avec nos voisins, main dans la main. Nous, Socialistes, devons tout faire pour :

1. Maintenir les investissements et les budgets de fonctionnement dans les projets de transports collectifs afin de rattraper notre retard.
2. Relancer le projet d'Agglo et tenir les engagements pour la région, il en va de notre responsabilité vu que nous sommes LA ville-centre.
3. Soutenir les projets innovants permettant de réaliser très rapidement des dessertes en transport en attendant la construction de ces infrastructures lourdes. On pense ici aux «bus à haut niveau de service (BHNS)» sur les futures lignes d'extensions de tramway prévues et sur les autres grands axes comme l'Avenue de Châtelaine, la route de Vernier ou le pont Butin ou encore au transport urbain par câble.

En effet, s'agissant d'une télécabine urbaine, l'idée mérite d'être étudiée sérieusement. Le rapport coût/efficacité est intéressant et permettrait en plus de rejoindre des quartiers de manière plus directe qu'actuellement car ils sont mal desservi par les transports publics, et en plus, souvent difficile d'accès par la route aux heures de pointes. Les systèmes actuels de télécabines urbaines sont performants, ils limitent les impacts esthétiques sur le paysage environnant, ils permettent également de diminuer la pollution atmosphérique et sonore.

Si ces sujets de mobilité vous intéressent, nous vous invitons à venir participer aux discussions au sein de la commission mobilité du parti. Elle est composée de membres, spécialistes ou intéressés par les questions. Elle traite régulièrement des divers sujets d'actualité de ce domaine avec la collaboration active des député-e-s socialistes de la commission des transports du Grand Conseil. ●



J'adhère au Parti socialiste genevois

Je souhaite adhérer au PS en tant que :

- Membre : je peux participer activement et/ou présenter ma candidature pour une fonction publique ou du parti. (Les femmes seront automatiquement inscrites au PS Femmes.)
- Sympathisant-e : je n'ai pas la possibilité de participer activement mais je souhaite être tenu au courant des actualités.

Nom et Prénom.....

Date de naissance.....

Adresse

NPA et Lieu

Téléphone

E-mail

Merci d'envoyer votre coupon rempli à l'adresse suivante :

Parti socialiste genevois
Rue des Voisins 15
1205 Genève



JAB
CH-1205 Genève
P.P./JOURNAL

VOTATION DU 25 SEPTEMBRE 2016 //

LES MOTS D'ORDRE DU PSG

VOTATION FEDERALE (3 OBJETS):

1. Acceptez-vous l'initiative populaire du 6 septembre 2012 « Pour une économie durable et fondée sur une gestion efficiente des ressources (**économie verte**) » (FF 2015 8729)? **OUI**
2. Acceptez-vous l'initiative populaire du 17 décembre 2013 « **AVS+**: pour une AVS forte » (FF 2015 8725)? **OUI**
3. Acceptez-vous la loi fédérale du 25 septembre 2015 sur le renseignement (**LRens**) (FF 2015 6597)? **NON**

VOTATION CANTONALE (2 OBJETS):

1. Acceptez-vous la loi constitutionnelle modifiant la constitution de la République et canton de Genève (Cst-GE) (**Elections au système majoritaire**) (A2 00-11757), du 26 février 2016? **OUI**
2. Acceptez-vous la loi modifiant la loi sur l'**imposition des personnes physiques (LIPP)** (Limitation de la déduction des frais de déplacement selon le droit fédéral harmonisé) (D 3 08-11685), du 17 décembre 2015? **OUI**